



Commission Départementale des Statuts & Règlements

PROCÈS VERBAL du mardi 17 novembre 2020

Réunion en VISIO CONFERENCE

Président : Julio MARQUES

Secrétaire de séance : Patrick STEFFEN

Présents : Didier ANDRE - Franck BRAUNSCHWEIG - Christophe LE MINOUX - Patrick MOUILLARD - Alain PARENT

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude) est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des affaires courantes, dans les conditions de forme et de délai prévu dans l'annuaire du District Titre IV Article 31.

ÉVOCATION

Match 22514234

Bussy 2 – Champs 2

U14 D1 du 10/10/2020

Courriel du club de Champs concernant Hassane DIAKITE, joueur de Bussy ce dernier étant susceptible d'être licencié pour la saison 2020-2021 au club de Champs sous le nom de Hassane KAMARA.

Évocation de la Commission suite au courriel du club de CHAMPS sur la participation du joueur M. Hassane DIAKITE de BUSSY susceptible d'être en possession de 2 licences dans 2 clubs différents, (Hassane KAMARA)

Considérant que le club de Bussy a fourni ses observations, ainsi que des éléments prouvant l'identité du joueur supra, (pièce d'identité et licence),

La Commission demande au club de CHAMPS une photocopie de la pièce d'identité fournie lors de l'inscription du joueur Hassane KAMARA au sein de son club pour le 24/11/2020 à 13H00 au plus tard.